



HAL
open science

Le tropisme d'une ville neuve : Templiers, Hospitaliers et Antonins à Montferrand (vers 1150 - vers 1312)

Damien Carraz

► **To cite this version:**

Damien Carraz. Le tropisme d'une ville neuve : Templiers, Hospitaliers et Antonins à Montferrand (vers 1150 - vers 1312). 2020. hal-04646906

HAL Id: hal-04646906

<https://hal.science/hal-04646906>

Preprint submitted on 12 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

à paraître dans Damien CARRAZ, Johan PICOT et Ludovic VIALLET (dir.),
Identités montferrandaises, de la ville neuve au quartier (1120-2020),
 Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, [fin 2025].

Le tropisme d'une ville neuve : Templiers, Hospitaliers et Antonins à Montferrand (vers 1150 - vers 1312)

Damien Carraz*
 Professeur d'histoire médiévale
 Université Toulouse 2 – Jean Jaurès
 FRAMESPA

Résumé : La présence des ordres du Temple et de l'Hôpital – à partir du milieu du XII^e siècle – et des Antonins – quatre décennies plus tard – prouve le caractère pleinement urbain de la ville neuve de Montferrand. Les ordres militaires et hospitaliers durent se faire une place dans un paysage religieux fortement concurrentiel. Aussi, la normalisation des relations avec les congrégations bénédictines anciennement implantées sur le territoire passa par une série d'arbitrages de l'épiscopat et de la papauté. Les frères répondaient parfaitement aux attentes spirituelles des élites bourgeoises, tout en partageant des intérêts communs dans le marché de la terre et la circulation monétaire. Par leur action charitable et l'aura de sacralité qui les liait à la Terre sainte, Antonins, Hospitaliers et Templiers contribuèrent encore au bien commun et à la religion civique. Montferrand s'imposa encore comme un lieu central dans l'organisation administrative et territoriale des ordres eux-mêmes. Quant aux dominations supérieures, les relations furent cordiales avec les seigneurs successifs de la ville, alors que la monarchie veilla surtout à intégrer ces institutions religieuses à l'ordre du royaume.

Mots-Clés : ordres militaires et hospitaliers, *inurbamento*, économie ecclésiastique, économie urbaine, religion civique

Abstract : The presence of the orders of the Temple and the Hospital —from the middle of the 12th century— and of the Antonines —four decades later— testifies to the fully urban character of the new town of Montferrand. The military and hospitaller orders had to find their place in a highly competitive religious landscape. Thus, the normalisation of relations with the Benedictine congregations formerly established on the territory went through a number of arbitrations by the episcopate and the papacy. The brethren were perfectly suited to the spiritual expectations of the burghers' elites, while sharing common interests in the land market and the monetary circulation. Through their charitable action and the aura of sacrality that linked them to the Holy Land, the Antonines, Hospitallers and Templars still contributed to the common good and to civic religion. Montferrand also became a central place in the administrative and territorial organisation of the orders themselves. As for the upper powers, relations were cordial with the town lords, while the monarchy was especially concerned with integrating these religious institutions into the order of the kingdom.

Keywords : military and hospitaller orders, *inurbamento*, ecclesiastical economy, urban economy, civic religion

* Durant le printemps 2020, alors que qu'une partie du monde se trouvait en confinement du fait de la crise de la Covid-19, Johan Picot et Emmanuel Grémois m'ont généreusement envoyé leurs clichés et transcriptions de documents conservés aux Archives départementales du Puy-de-Dôme et du Rhône. Ce travail est donc aussi le leur mais les éventuelles erreurs d'interprétation sont, en revanche, de mon seul fait. Leurs transcriptions sont signalées de la façon suivante : « trans. JP » ou « trans. EG ».

À la suite de Jacques Le Goff, on a pris l'habitude de considérer comme un marqueur d'urbanité la présence des ordres mendiants dans une localité. Dans une enquête lancée dans les années 1970, restée célèbre à juste titre, ce dernier avait proposé de juger l'importance d'une ville au nombre de couvents mendiants que celle-ci abritait¹. À l'époque, les historiens restaient focalisés sur la « révolution mendicante » mais l'on sait mieux, aujourd'hui, que celle-ci n'est pas née de rien². Elle a été préparée par des expériences qui entraînent déjà en résonance avec les attentes spirituelles et les conditions sociales des populations citadines. Confraternités et confréries laïques rattachées à des églises, institutions charitables et autres congrégations en devenir avaient déjà investi le terrain sur lequel s'épanouiraient les disciples de François d'Assise et de Dominique de Guzmán. Quelques textes du XII^e siècle qualifient de « *novae religiones* » ces ordres récemment apparus, caractérisés par une certaine spiritualité de l'action et par une large ouverture au monde³. Les ordres militaires et hospitaliers sont précisément nés des dynamiques socio-religieuses apparues dans le sillage des réformes du XI^e siècle, de l'essor des pèlerinages et de la croisade, mais aussi de l'émergence de nouveaux groupes sociaux⁴. Le fait que les représentants les plus célèbres de ces nouveaux courants religieux, Templiers, Hospitaliers et Antonins, furent attirés à Montferrand témoigne déjà du succès de la ville neuve voulue par les comtes d'Auvergne. L'érudition plaçait la fondation de la commanderie templière à la fin du XII^e siècle⁵. Mais la mention, dans un inventaire des archives de la commanderie, de deux chartes concédées par l'évêque Étienne VI de Mercœur (1151-1169) permet de vieillir d'une trentaine d'années au moins l'arrivée des frères du Temple⁶. Autour de 1190, les Hospitaliers tentèrent de récupérer une chapelle dans le bourg, alors qu'ils avaient déjà investi une ancienne église au lieu-dit Ségur, à un kilomètre de là. Or, le fait qu'en 1166, le comte Guillaume VII garantisse aux Bénédictins de la Chaise-Dieu que ni les Hospitaliers ni des hommes étrangers ne bâtiraient d'oratoire à Montferrand suggère que les frères cherchaient déjà à s'établir à l'intérieur de la ville neuve⁷. Templiers et Hospitaliers arrivèrent donc en même temps, probablement dans les années 1150-1160, ce qui fait de Montferrand l'une des implantations les plus précoces dans le diocèse de Clermont⁸. Il y a tout lieu de croire que c'est à partir du sud, c'est-à-dire des territoires vellave et

1. Jacques LE GOFF, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale. État de l'enquête », *Annales ESC*, t. 25-4, 1970, p. 924-946.

2. Pour une recontextualisation historiographique : Paul BERTRAND, « La fondation des ordres mendiants : une révolution ? », in J.-M. MATZ et M.-M. DE CÉVINS (dir.), *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, PUR, 2010, p. 195-204 ; et Ludovic VIALLET, « Les ordres mendiants dans la ville médiévale (v. 1230-v. 1350) : réflexions introductives », in D. CARRAZ (dir.), *Les Ordres militaires dans la ville médiévale (1100-1350), Actes du colloque international de Clermont-Ferrand, 26-28 mai 2010*, Clermont-Ferrand, PUPB, 2013, p. 57-75.

3. D. CARRAZ, « Expériences religieuses en contexte urbain. De l'ordo monasticus aux Religiones novae : le jalon du monachisme militaire », in D. CARRAZ (dir.), *Les ordres militaires [...]*, *op. cit.*, p. 37-56.

4. Les historiens envisagent séparément les ordres militaires d'un côté et les ordres hospitaliers de l'autre. Pourtant, ces institutions étaient très proches par leur fonctionnement et leur vocation et il est donc très probable que les fidèles n'établissaient aucune distinction particulière entre les unes et les autres. Pour une brève comparaison : D. CARRAZ, « Les ordres militaires et hospitaliers : une "nouvelle religion" », in J.-M. MATZ et M.-M. DE CÉVINS (dir.), *Structures et dynamiques [...]*, *op. cit.*, p. 179-193.

5. Ambroise TARDIEU, *Histoire de la ville de Montferrand et du bourg de Chamalières en Auvergne*, Moulins, 1875, p. 64.

6. Johan PICOT, « L'inventaire des biens de la commanderie du Temple de Montferrand en basse Auvergne (vers 1308) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 174, 2018-2019, p. 107-157, analyses n° 28 (donation au lieu-dit *Chaupine*) et n° 61 (cession sur l'église de Carlat). Les deux analyses ne sont pas datées mais J. Picot suggère que l'évêque a pu profiter du passage du pape Alexandre III à Clermont, en août 1162, pour favoriser le Temple.

7. « *Super hoc etiam adjaerunt ut neque hospitalariis nec alienis hominum, nisi tantum abbatibus et monachis Casae Dei, aliquam ecclesiam vel oratorium in villa de Montisferrando neque in pertinentiis ejus aliquo tempore per se vel per alios aliquos permittant aedificare vel construere* » (Étienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, Paris, 1708, t. II, p. 63). Cf. encore Emmanuel TEILHARD DE CHARDIN, « Montferrand avant sa charte de commune », *Mémoires de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 1882, p. 338 ; A. TARDIEU, *Histoire [...]*, *op. cit.*, p. 61.

8. L'établissement des deux ordres militaires en Auvergne n'a pas encore fait l'objet d'une étude précise et cette dernière ne pourrait s'appuyer que sur une documentation écrite plutôt pauvre. Il semble toutefois que les premières fondations de commanderies ne sont pas antérieures au dernier quart du XII^e siècle, alors qu'il faut attendre le siècle

ardéchois, que les deux ordres militaires se diffusèrent dans le diocèse de Clermont⁹. Quant aux chanoines réguliers de Saint-Antoine, la tradition érudite place la fondation d'une préceptorie à la charnière des XII^e et XIII^e siècles et souligne le soutien du couple comtal formé par Guillaume Dauphin (1235-1240) et l'énigmatique comtesse G. († 1199)¹⁰ – qu'il vaudrait mieux, désormais, appeler « comtesse E. »¹¹. L'installation des deux ordres militaires et des Antonins dans la seconde moitié du XII^e siècle confirme le tropisme de la ville neuve, alors en plein essor. Elle coïncide aussi avec l'émergence d'autres fondations charitables, notamment la léproserie d'Herbet, qui répondent à des besoins nés du gonflement de la population¹². Dans ce contexte, il ne fait pas de doute que les trois institutions prirent une part active à la vie sociale et religieuse de la communauté montferrandaise.

Pourtant, les sources conservées par les commanderies elles-mêmes sont décevantes, surtout pour un chercheur habitué à l'abondance documentaire des établissements méridionaux. Les chartriers des maisons templière et hospitalière n'ont survécu qu'à l'état d'épaves, sans doute victimes des multiples déplacements du siège du grand prieuré d'Auvergne qui avait dû recueillir l'ensemble des archives médiévales des deux ordres¹³. La maison antonine, quant à elle, n'a conservé pratiquement aucun fonds médiéval, ce qui n'est malheureusement pas propre au cas de Montferrand¹⁴. Quelques particularités à relever toutefois : pour le Temple, a été préservé un

suivant pour voir apparaître la plupart des mentions dans les archives (Laurent D'AGOSTINO, *Les ordres du Temple et de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem dans les anciens diocèses de Clermont et de Saint-Flour (XII^e-XV^e siècles)*, mémoire de DEA, Université Lumière Lyon 2, 2001, vol. 1, p. 45).

⁹. Les Templiers sont présents dès les années 1130 en Velay où ils précèdent les Hospitaliers d'une ou deux décennies (Pierre VIAL, « Les Templiers en Velay aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Forez et Velay, questions d'histoire et de philologie, Actes du 98^e Congrès national des Sociétés savantes (Saint-Etienne, 1973)*, Paris, 1975, t. II, p. 65). On retrouve sensiblement la même chronologie pour les deux ordres en Vivarais (Daniel LE BLÉVEC, « Les ordres militaires en Bas-Vivarais et en Tricastin », *Recherches donzéroises*, 1996, p. 51-63). En revanche, en Limousin puis en Bourbonnais, il faut attendre respectivement les années 1180 et le premier quart du XIII^e siècle pour voir apparaître les premières mentions des maisons templières et hospitalières (Jean-Marie ALLARD, « Templiers et Hospitaliers en Limousin au Moyen Âge. État de la recherche et nouvelles considérations », *Revue Mabillon*, t. 14, 2003, p. 53-54 ; Pierre-Frédéric PHILIPPON, « Implantations et réseaux hospitaliers en Bourbonnais (XIII^e-XV^e siècle) », in D. CARRAZ (dir.), *Les établissements hospitaliers dans le Massif central et ses périphéries au Moyen Âge. Des territoires aux réseaux. Actes de la Journée d'étude organisée par le CHEC, 21 septembre 2012, Clermont-Ferrand*, PUPB, 2014, p. 35-36).

¹⁰. Le point de départ de la tradition est Antoine de MONTORCIER, *Histoire de la ville de Montferrand écrite en l'année 1787*, f^{os} 32-33v (Clermont Métropole, Bibliothèque du patrimoine, ms 647), recopié par l'érudition locale (A. TARDIEU, *Histoire [...], op. cit.*, p. 66 ; abbé CIBAUD, « Les chanoines réguliers du Viennois, dits religieux de Saint-Antoine à Montferrand », in *Œuvres posthumes*, Clermont-Ferrand, 1876, p. 269-283 ; Henry et Emmanuel du RANQUET, *Les vieilles pierres de Montferrand*, Clermont-Ferrand, 1936, p. 49).

¹¹. Selon E. Grémois, la seule mention de « *G. comitissa Montisferrandi* », qui est due à Baluze, doit être fautive et doit vraisemblablement être remplacée par « E. » (Emmanuel GRÉMOIS, « Une histoire ecclésiastique de Montferrand au XII^e siècle », *Siècles*, n^o 48, 2020, § 40-42).

¹². Établie au sud du territoire paroissial, la léproserie d'Herbet aurait été fondée par la comtesse E. mais son administration fut rapidement prise en charge par le consulat. Dès le début du XIV^e siècle, elle devint le siège du « tribunal de la Purge », organisme chargé du dépistage des malades dont l'aire de compétence s'étendit très largement à l'échelle de la France centrale (J. PICOT, « Les léproserie d'Auvergne au Moyen Âge. Politique d'assistance et structuration du territoire », in D. CARRAZ (dir.), *Les établissements hospitaliers [...], op. cit.*, p. 91). En revanche, la tradition qui voudrait que la léproserie d'Herbet fût sous la tutelle des Hospitaliers, rapportée par Anthony Lodge, est sans fondement (Richard Anthony LODGE, *Le plus ancien registre de comptes des consuls de Montferrand en provençal auvergnat, 1259-1272*, Clermont-Ferrand, 1985, p. 20).

¹³. Pour les deux ordres, les chartes rescapées – beaucoup sont en effet dans un état médiocre – sont dispersées entre les Archives départementales du Puy-de-Dôme [désormais : ADPdD] et celles du Rhône [désormais : ADRhône]. Les tribulations du siège du grand prieuré d'Auvergne ont conduit les archives entre Montferrand, Bourgneuf puis Lyon, au XVII^e siècle. À partir de cette dernière ville, des dossiers furent redistribués entre diverses archives départementales dans la première moitié du XIX^e siècle (Léopold NIEPCE, *Le grand prieuré d'Auvergne (Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem)*, Lyon, 1883, p. 37-49 ; et en dernier lieu Jean BERNARD, « Pour servir et profiter au seigneur commandeur ». *L'architecture des commanderies des Templiers et des Hospitaliers en Franche-Comté*, thèse de l'École des chartes, 2019, t. 1, p. 132-171).

¹⁴. Le fonds central des Antonins a été dispersé entre la fin la Moyen Âge et les guerres de religion puis, lorsque l'ordre a été supprimé en 1776, ses archives ont été versées à celles de l'ordre de Malte (Adalbert MISCHLEWSKI, *Un*

inventaire des archives dressé au début du XIV^e siècle qui apporte d'intéressantes mentions¹⁵, tandis que l'Auvergne est l'une des rares régions à avoir conservé les dépositions recueillies par la commission épiscopale dans le cadre du procès qui a précipité la fin de l'ordre, entre 1307 et 1312¹⁶. La maison de l'Hôpital se distingue, quant à elle, par l'existence d'un maigre corpus épigraphique relatif aux prieurs d'Auvergne¹⁷.

C'est donc surtout au travers des relations, conflictuelles ou amicales, nouées avec d'autres acteurs que peut être appréhendée l'histoire des ordres militaires et hospitaliers à Montferrand. Sans doute le caractère relativement ingrat de la documentation conservée a-t-il découragé des recherches approfondies sur la question. Avant que Johan Picot ne livre l'édition de l'inventaire des archives templières assorti d'une dense analyse, l'érudition s'était seulement limitée à quelques repères chronologiques sur la présence des ordres¹⁸. Loin de prétendre ici entreprendre une recherche exhaustive, je me concentrerai sur l'implantation des commanderies et sur les modalités de leur insertion dans le paysage ecclésiastique et social de la ville nouvelle. En d'autres termes, la documentation nous permettra d'évoquer les interactions avec les différents pouvoirs locaux, ainsi que la présence des ordres dans le paysage urbain. En revanche, elle autoriserait difficilement une approche sociologique des religieux et de leurs soutiens¹⁹. La suppression de l'ordre du Temple et l'absorption de ses biens par l'Hôpital, qui inaugurent une période nouvelle, offriront un *terminus post quem* commode.

Insertion dans un environnement ecclésiastique concurrentiel

Se pencher sur l'implantation des ordres militaires à Montferrand constitue un intéressant cas d'école : la ville relève d'une juridiction laïque face à la cité épiscopale, tandis que le monopole des droits paroissiaux a été confié à des moines casadéens jaloux de leurs prérogatives²⁰. Il faut dire que, dans cette ville en plein devenir, la concurrence entre églises pour la possession des terres et le contrôle des âmes a pu être vive. Déjà confrontés aux appétits de l'abbaye Saint-Alyre,

ordre hospitalier au Moyen Âge. Les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1995, p. 177). Les dossiers conservés aussi bien aux ADRhône (49 H 956-960) qu'aux ADPdD (95 H 1-2) se résument à quelques pièces isolées remontant le plus souvent à l'époque moderne.

¹⁵. ADPdD, 94 H 47 ; éd. J. PICOT, « L'inventaire [...] », *op. cit.* Le document à l'état d'épave est incomplet et donc dépourvu de date, mais il n'en fournit pas moins les analyses de 77 chartes et de 71 lettres apostoliques entre la seconde moitié du XIII^e siècle et 1300. J. Picot place la réalisation de cet inventaire entre octobre 1307 et mars 1308, dans le contexte de l'arrestation des frères.

¹⁶. Roger SÈVE, Anne-Marie CHAGNY-SÈVE, *Le Procès des Templiers d'Auvergne, 1309-1311. Édition de l'interrogatoire de juin 1309*, Paris, éditions du CTHS, 1986 ; Maryline PICHOT, *Le recrutement de l'ordre du Temple dans les régions du Massif Central (diocèses de Clermont, du Puy et de Limoges) d'après les actes du Procès (de la 2nde moitié du XIII^e siècle jusqu'en 1314)*, mémoire de Master 2, Université de Clermont-Ferrand 2, 2013.

¹⁷. Robert FAVREAU, Jean MICHAUD, Bernadette MORA, *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, t. 18, *Allier, Cantal, Loire, Haute Loire, Puy de Dôme*, Paris-Poitiers, 1995, n° 57, p. 208-209 (Robert de Montrognon, 3 mars 1277) et n° 58, p. 209-210 (Chatard de Bulhon, 18 mai 1282). Ces deux pièces sont conservées dans les réserves du Musée Roger Quillot. Le texte de la troisième, celle d'Étienne du Broc (19 octobre 1284), a été transmis par une transcription de Montorcier (Clermont Métropole, Bibliothèque du patrimoine, ms 647, f^{os} 35-35v^o).

¹⁸. Antoine de Montorcier, auteur de la première *Histoire de la ville de Montferrand* (1787), fut ainsi le premier à s'intéresser à l'implantation des deux ordres militaires et de Saint-Antoine (ms 647, f^{os} 32-36), suivi par les auteurs déjà cités plus haut.

¹⁹. Les chartiers sont trop indigents pour engager une prosopographie des frères qui occupèrent les commanderies montferrandaises. Par exemple, seuls trois commandeurs du Temple sont répertoriés entre 1269 et 1293 par Émile-Guillaume LÉONARD, *Gallicarum militiae Templi domorum earumque praeceptorum seriem secundum Albonensia apographia in bibliotheca nationali parisiensi asservata*, Paris, 1930, p. 171, dont l'inventaire des archives permet seulement de préciser les dates. Et dans sa liste des commandeurs de Saint-Jean de Ségur, Tardieu ne livre que deux noms pour les XII^e et XIII^e siècles (A. TARDIEU, *Histoire [...]*, *op. cit.*, p. 63).

²⁰. Bien que situé à l'extérieur des murs de la *villa*, le prieuré casadéen de Saint-Robert avait obtenu la collation de l'unique paroisse de Montferrand (E. GRÉLOIS, « Une histoire ecclésiastique [...] », *op. cit.*, § 21 et § 26-29).

entre les années 1130 et 1160, les moines casadéens de Saint-Robert voyaient arriver de nouveaux religieux dévoués à l'assistance ou parés de l'aura de la croisade.

Templiers

Les Templiers furent l'une des rares communautés religieuses implantées au plus près du noyau primitif constitué par le palais comtal (fig. 1). Cette position privilégiée peut s'expliquer par une arrivée relativement précoce mais aussi, on y reviendra, par la bienveillance des comtes-dauphins d'Auvergne. Comme cela fut souvent le cas ailleurs, l'autorité épiscopale semble également avoir réservé un bon accueil aux frères. On a déjà évoqué le soutien de l'évêque Étienne VI de Mercœur, sans doute satisfait de s'assurer l'amitié de religieux installés dans un bourg sur lequel le prélat ne pouvait exercer qu'une autorité limitée²¹. Certaines maisons bénédictines, comme Saint-Alyre et surtout Beaumont, furent également conciliantes à l'égard des Templiers auxquels furent octroyés quelques droits fonciers²². Il s'agissait cependant de communautés extérieures à Montferrand qui n'avaient pas à redouter une concurrence trop proche de l'ordre militaire. Mais les relations avec les Bénédictins ne furent pas toujours aussi paisibles. Autour de 1200, les Templiers s'opposèrent violemment aux moines du prieuré de Saint-Pourçain, pareillement attirés par les opportunités offertes par cette ville en pleine croissance²³. L'intervention des plus hautes autorités ecclésiastiques – le pape Innocent III, l'archevêque de Bourges et l'évêque de Clermont – eut difficilement raison des moines²⁴. Selon deux lettres papales, les moines noirs auraient attaqué la maison templière, où ils auraient provoqué un incendie qui causa des dommages évalués à 50 marcs. Plus grave encore, au grand scandale des fidèles, ceux-ci auraient interrompu l'office du Vendredi saint, fracturant l'autel de l'église templière et molestant plusieurs frères. La violence mobilisée ainsi que la résistance des moines, qui ne se laissèrent intimider par aucune sanction ecclésiastique (déposition du prieur de Saint-Pourçain et excommunication des moines fautifs), révèlent l'importance des enjeux, à la fois ecclésiologiques et financiers. L'attaque très symbolique montre que les Bénédictins disputaient aux Templiers la faculté de recevoir les fidèles à l'office et d'administrer certains sacrements²⁵. Un procès, auquel les moines tentèrent encore de se soustraire, donna finalement raison aux frères du Temple. La liste des griefs révèle également que les moines avaient cherché à accaparer des dîmes prélevées par les Templiers ainsi que des oblations reçues pour les sépultures. Si la violence des moines noirs – dont l'ampleur réelle nous échappe cependant – n'est pas si habituelle, le conflit relève d'une concurrence,

21. Je souscris à l'hypothèse de J. Picot, selon laquelle les Templiers pouvaient constituer un relai de l'influence épiscopale dans le bourg marchand contrôlé par le comte d'Auvergne (J. PICOT, « L'inventaire [...] », *op. cit.*, p. 126).

22. Les relations furent particulièrement soutenues et cordiales avec les religieuses de Beaumont : J. PICOT, « L'inventaire [...] », *op. cit.*, analyses n° 29 (donation, décembre 1213), n° 30 (*compositio* sur la grange d'Aulnat, janvier 1238), n° 70 (échange, 5 mars 1289) et n° 72 (échange, 12 août 1289). En mai 1263, l'abbé de Saint-Alyre remettait un champ à la maison du Temple (ADPD, 1 H 275).

23. Saint-Pourçain était un prieuré de Saint-Philibert de Tournus (Isabelle CARTRON, *Les pérégrinations de Saint-Philibert. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Rennes, PUR, 2010, p. 156-163).

24. En 1200-1201, Innocent III demandait aux Templiers de Montferrand d'enjoindre au prieur et aux moines de Saint-Pourçain de leur donner satisfaction pour les dommages qu'ils leur avaient causés et de les contraindre par des censures ecclésiastiques à mettre un terme aux exactions qu'ils commettaient (A.-C. CHAIX DE LAVARÈNE, « Monumenta pontificia Arvernæ sub Innocentio III », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, t. 24, 1882, p. 55, n° 5). Le 8 décembre 1202, la contrainte sur les moines n'ayant eu aucun effet, le pape demanda à l'archevêque de Bourges et à l'évêque de Clermont de faire annoncer publiquement tous les dimanches et fêtes que le prieur et les moines de Saint-Pourçain étaient excommuniés jusqu'à ce qu'ils aient donné satisfaction aux Templiers (*ibid.*, p. 56-61, n° 7).

25. Les lettres apostoliques dénoncent le fait que les moines ne se soumirent pas à l'excommunication et continuèrent à célébrer l'office dans leurs églises, portes ouvertes et cloches sonnantes. Si l'on ne sait rien de la situation du prieuré de Saint-Pourçain autour de Montferrand, cette allusion laisse sous-entendre que les moines possédaient bien une église sur place.

somme toute assez classique, entre vieilles congrégations et ordres nouveaux. L'affaire confirme en outre que l'ordre militaire avait, comme bien souvent, l'oreille du pape²⁶.

Hospitaliers

Lorsque les Hospitaliers apparaissent dans la documentation locale, ils étaient déjà en possession d'une chapelle au lieu-dit Ségur, qui reçut dès lors le vocable de Saint-Jean. C'était une vieille église baptismale qui, en vertu du monopole revendiqué par Saint-Robert, perdit son statut paroissial lors du transfert à l'Hôpital²⁷. Comme il s'agissait d'une possession du chapitre de Clermont, c'est donc des chanoines que les Hospitaliers reçurent le pôle ecclésial qui fut à l'origine de la commanderie montferrandaise²⁸. Celle-ci étant toutefois située en rase-campagne, les Hospitaliers cherchèrent à pénétrer à l'intérieur du bourg, au plus près des âmes à convertir²⁹. Ils saisirent l'opportunité d'un conflit déclenché par les bourgeois qui avaient bâti une église à l'intérieur du bourg, dans un quartier en voie de construction, ceci en dépit des interdits opposés par les moines de Saint-Robert³⁰. Alors que les arbitres délégués par le pape avaient obtenu que le nouvel édifice fût remis aux moines, les Hospitaliers prétendirent que l'oratoire avait été consacré *ad opus pauperum* par l'évêque Gilbert, le 14 février 1193, apparemment à nouveau sous le vocable de Saint-Jean³¹. Les frères rajoutèrent que la possession de cet oratoire leur avait été confirmée par Dauphin d'Auvergne et par les bourgeois. En janvier 1194, Célestin III trancha définitivement en faveur des moines de Saint-Robert, arguant notamment du fait que des laïcs, qui, de surcroît, venaient d'être excommuniés pour s'être opposés aux moines, ne disposaient d'aucun droit sur un lieu sacré³². On devine que le dessein des bourgeois et des clercs qui leur étaient associés était d'obtenir une église propre, à l'intérieur de la ville et affranchie de la tutelle

²⁶. L'inventaire des archives témoigne de l'attention de la papauté aux Templiers d'Auvergne, puisque pas moins de 71 privilèges, soigneusement classés par pontificat mais dont la teneur n'est pas donnée, étaient conservés au début du XIV^e s. (J. PICOT, « L'inventaire [...] », *op. cit.*, p. 128-129).

²⁷. E. GRÉLOIS, *Territorium civitatis. L'emprise de l'Église sur l'espace d'une cité et de ses environs : Clermont au XIII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2003, p. 428-430 ; E. GRÉLOIS, « Une histoire ecclésiastique [...] », *op. cit.*, § 16.

²⁸. Les sources subsistantes laissent seulement deviner, entre les Hospitaliers et le chapitre de Clermont, quelques relations qui purent, dans les faits, être beaucoup plus régulières. Au début du XIV^e siècle, le chapitre versait aux Hospitaliers, à chaque fête de la Pentecôte, une rente annuelle dont on ignore l'origine (ADRhône, 48 H 2403 ; 14 juin 1313).

²⁹. Il s'agit d'un processus classique dont on trouverait bien d'autres exemples. À Avignon, exactement à la même époque, les Hospitaliers n'hésitèrent pas à abandonner la chapelle qu'ils venaient de construire *extra-muros* pour ériger un oratoire en plein cœur de la ville. Les frères se heurtèrent ici à la ferme opposition des chanoines mais arrivèrent pourtant à leurs fins (D. CARRAZ, *L'Ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales*, Lyon, PUL, 2005, p. 463-464). Sur les enjeux liés au contrôle des espaces sacrés et des *spiritualia* : D. CARRAZ, « Églises et cimetières des ordres militaires. Contrôle des lieux sacrés et *dominium* ecclésiastique en Provence (XII^e-XIII^e siècle) », in *Lieux sacrés et espace ecclésial (IX^e-XV^e siècle)*, Toulouse, 2011 (Cahiers de Fanjeaux, 46), p. 277-312.

³⁰. L'affaire est retracée par une bulle de Célestin III expédiée le 25 janvier 1194 en faveur des moines casadéens (ADPdD, 32 G 68/1 ; éd. E. GRÉLOIS, *Territorium civitatis [...]*, *op. cit.*, vol. 3, p. 5-7 ; cf. également *ibid.*, vol. 2, p. 422-425). Sur l'emplacement du lieu de culte : Morgane JUILLARD, *Un "collège" de clercs à Montferrand au Moyen Âge : la communauté de Notre-Dame (XII^e-XV^e siècle)*, mémoire de Master 2, Université Clermont-Auvergne, 2021, p. 84-86.

³¹. D'après l'analyse d'une autre bulle de Célestin III de 1194 (A.-C. CHAIX DE LAVARÈNE, *Monumenta pontificia Arvernicae, decurrentibus IX^o, X^o, XI^o, XII^o saeculis. Correspondance diplomatique des papes concernant l'Auvergne depuis le pontificat de Nicolas I^{er} jusqu'à celui d'Innocent III*, Clermont-Ferrand, 1886, p. 389-390, n^o 238). Dans un premier temps, les hospitaliers semblent pourtant s'être opposés, aux côtés des moines casadéens, à la construction de cet oratoire : « *quidam burgenses prenominati castris, omnibus hic contemptis contra inhibitionem prioris et fratrum ecclesie Sancti Johannis, quoddam edificare oratorium propria temeritate ceperunt* » (E. GRÉLOIS, *Territorium civitatis [...]*, vol. 3, p. 5).

³². ADPdD, 7 G 68, suppl. liasse 9. Les sanctions sont rapportées par des analyses de A.-C. CHAIX DE LAVARÈNE, *Monumenta pontificia Arvernicae [...]*, *op. cit.*, p. 389-390, n^o 238 (1194 : excommunication des clercs et bourgeois) et n^o 239 (1194 : sentence de Célestin III pour le prieur de Saint-Jean-Baptiste de Montferrand – *sic* pour Saint-Robert ? – contre les Hospitaliers et les prêtres de la communauté de Montferrand, qui avaient été chargés de publier l'acte d'excommunication porté contre ceux qui avaient construit la chapelle de Saint-Jean).

de Saint-Robert. Si les Hospitaliers ne récupérèrent pas l'oratoire, il y a tout lieu de penser que les moines ne purent éviter que le lieu accueille finalement la communauté des clercs de Montferrand, préfigurant ce qui deviendra la « collégiale » Notre-Dame³³.

L'Hôpital ne tarda pas à s'opposer à nouveau au prieur de Saint-Robert qui, cette fois-ci, cherchait à défendre les droits de la paroisse sur les inhumations. Le prieur s'était plaint au pape que les Hospitaliers admettaient ses paroissiens aux sacrements et à la sépulture, y compris les excommuniés³⁴. L'inhumation des fidèles et la captation des legs comme des droits funéraires se trouvaient encore au cœur de la concurrence entre églises urbaines. Le manque à gagner de la paroisse fut ici estimé à 5 000 sous, pour six individus – dont deux enfants mineurs – que les Hospitaliers avaient enterrés dans leur cimetière³⁵. La jurisprudence canonique permit de trancher facilement le litige : en juin 1206, l'évêque Robert de La Tour confirma aux frères l'autorisation d'inhumation contre le versement, à la paroisse, de la quarte sur les oblations, lits et autres legs, à l'exclusion des armes et chevaux laissés pour le secours de la Terre sainte. Le prieur obtint donc satisfaction pour les 5 000 sous mais il resta encore à trancher les cas litigieux d'un individu assassiné et des deux enfants, qui n'avaient pu émettre publiquement le souhait d'être inhumés à Saint-Jean de Ségur³⁶.

Antonins

Les débuts des Antonins à Montferrand semblent avoir été plus laborieux que ceux des ordres militaires qui étaient rapidement devenues de puissantes institutions universelles. Une lettre du maître de Saint-Antoine, découverte par Johan Picot, illustre les difficultés de la jeune fraternité à s'insérer dans un maillage déjà dense de maisons charitables. Le maître demandait à Guillaume, comte-dauphin d'Auvergne, et à sa mère, la comtesse E., de soutenir la maison des pauvres qui manquait de vivre et de vêtements et d'aider les frères à rassembler les aumônes³⁷. L'acte non daté est assurément antérieur au testament de la comtesse E., placé en 1199, qui attribue aux frères un calice et un ornement sacerdotal, tout en ajoutant une aumône de 50 sous pour un vœu de pèlerinage à Saint-Antoine en Viennois³⁸. Le fait que le legs à Saint-Antoine suive immédiatement des distributions aux ordres militaires et aux hôpitaux de Montferrand suggère que la clause concerne bien l'implantation antonine dans la ville comtale.

³³. Voir, dans ce même ouvrage, la contribution de Morgane JUILLARD.

³⁴. L'inhumation des excommuniés était un reproche volontiers adressé aux ordres militaires, le plus souvent par le clergé séculier. Mais cela ressortissait de griefs plus généraux à l'encontre des privilèges dont ces ordres étaient supposés abuser (D. CARRAZ, *L'Ordre du Temple [...], op. cit.*, p. 466-472). L'épisode opposant les Hospitaliers aux moines de la Chaise-Dieu a marqué jusqu'aux annales abbatiales rédigées au XVII^e siècle (dom François GARDON, *Histoire de l'abbaye de la Chaise-Dieu*, éd. A. JACOTIN, Le Puy, 1912, p. 73).

³⁵. A.-C. CHAIX DE LAVARÈNE, « Monumenta pontificia [...], *op. cit.*, n° 23, p. 83-86 (bulle du 12 juin 1206).

³⁶. Les Hospitaliers durent remettre les corps des enfants à la paroisse et prouver qu'un certain Guillaume Gastasalt, assassiné dans la campagne, avait bien souhaité élire sépulture dans leur cimetière. Innocent III ordonna à l'évêque de Clermont, à l'abbé de Mozat et l'archiprêtre d'Herment de faire exécuter les décisions de la bulle apostolique.

³⁷. A. N., K 1146, n° 1 ; éd. J. PICOT, « L'ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois et l'Auvergne aux XII^e et XIII^e siècles » (article en préparation).

³⁸. « ... a Montferrand a la confrayria S. Espirit duo sextaria frumenti et X solidos pro soluto et legato, confraternitati clericorum XX solidos, hospitali pauperum XX, monachis XXX, leprosis de Erbers X, templariis X, hospitalariis XX, leprosis de la Bajassa X, canonicis ejusdem loci X, aedificio domus Sepulcri V, aliis hospitalibus et domibus leprosorum et pontibus Arverniae L solidos, P. de Ternbac X, aedificio de Chantoent C, Sancto Antonio unum calicem et unum indumentum sacerdotale... [une quinzaine de lignes plus bas] *Quibus elemosynis adjungo quingentos solidos, quos cum collegissem propter peregrinandum ad Sanctum Antonium, quam peregrinationem non feci, et eos expendi* » (E. BALUZE, *Histoire généalogique [...], op. cit.*, t. II, p. 257). Dauphin, comte de Clermont et époux de la comtesse E., était apparenté au lignage comtal de Vienne-Albon par sa mère Marquise. Ceci explique peut-être l'intérêt du couple pour la fraternité de Saint-Antoine (J. PICOT, « L'ordre hospitalier [...], *op. cit.*).

Toutefois, sans doute cette maison de Saint-Antoine, que l'on situe dans le quartier de la Saunerie, était-elle à peine installée à cette date³⁹. On peut douter que celle-ci ait disposé d'un véritable oratoire avant le milieu du XIII^e siècle, ce qui témoigne sans doute de la modestie de cette communauté hospitalière. En effet, il fallut attendre 1253 et une intervention du pape Innocent IV pour que l'évêque Guy de La Tour autorise la construction d'un oratoire avec cimetière à l'usage des religieux et des pèlerins⁴⁰. Comme les Templiers et les Hospitaliers, les Antonins durent cependant passer sous les fourches caudines du prieur de Saint-Robert. En 1302, une transaction avec les moines de la Chaise-Dieu régla scrupuleusement les droits relatifs au lieu de culte et à son cimetière⁴¹. En échange de cette concession, les Antonins devaient au prieur 60 sous à l'octave de la saint Antoine, tandis que la taxation des legs des paroissiens inhumés à Saint-Antoine répondait à une subtile tarification, du quart au tiers de leur montant, selon la nature – monnaie, céréales, biens fonciers – et leur valeur estimée⁴². L'accord confirme pleinement la fonction hospitalière de la maison antonine, puisqu'il distingue les paroissiens morts en état d'infirmité sur lesquels le prieur prélève le tiers des legs, des malades du feu de saint Antoine ou de la lèpre qui auront pu se rendre eux-mêmes à la maison antonine. Comme souvent dans ce genre d'accord, la clôture de la maison revêt une valeur juridique particulière⁴³, puisque le chapelain de Saint-Antoine était habilité à conférer les sacrements aux malades de la maison, mais non à l'extérieur. Enfin, la participation du chapelain et des clercs antonins aux processions organisées par les moines casadéens aux Rameaux et aux Rogations entérina l'inclusion de la maison hospitalière dans le système ecclésial organisé par Saint-Robert.

Les commanderies et leur rayonnement

Situation des maisons

L'emplacement de la maison du Temple est bien attesté, juste à la bordure nord-ouest du noyau urbain initial, formé autour du château comtal⁴⁴ (fig. 1). Au milieu du XV^e siècle, la proximité

³⁹. La rue Saint-Antoine conserve encore le souvenir de l'emplacement de la maison qui fut détruite, avec sa chapelle, à la suite de la Révolution (abbé CIBAUD, « Les chanoines réguliers [...] », *op. cit.*, p. 282-283).

⁴⁰. ADPdD, 95 H 1, n° 4 ; éd. J. PICOT, « L'ordre hospitalier [...] », *op. cit.* La charte épiscopale de février 1253 (ns) intègre deux bulles d'Innocent IV : le 30 mai 1252, le pape autorise les Antonins à construire un oratoire avec cimetière dans quatre lieux dont Montferrand ; le 20 juin 1252, le même demande aux évêques concernés de bénir sans difficulté les oratoires ainsi construits. La bulle du 30 mai 1252 figure dans Élie BERGER, *Les registres d'Innocent IV*, t. I, Paris, 1881, p. 57, n° 3732.

⁴¹. A. D. de la Haute-Loire, 1 H 82, pièce 1 (24 avril 1302). Le prieur de Saint-Robert s'était d'abord élevé contre l'établissement de la chapelle de Saint-Antoine, avec son campanile et son cimetière. Il s'était également plaint que les frères inhumèrent les paroissiens relevant du prieuré et percevaient leurs oblations. Mais le précepteur avait exhibé les privilèges pontificaux – probablement l'acte de 1253 – autorisant la maison de Saint-Antoine à posséder église et cimetière. Les deux parties s'étaient alors résolues à un compromis sous peine d'une amende de 100 marcs d'argent.

⁴². Cet acte mériterait à ce titre une étude détaillée car si les compositions sur les sépultures participent de la régulation traditionnelle des relations entre églises, les modalités de la répartition des droits funéraires et des oblations sont rarement énoncées. Par ailleurs, mais dans un contexte qui sort des cadres assignés au présent article, A. Tardieu signale un très long conflit opposant les chanoines de Saint-Antoine aux autres communautés religieuses de la ville. À la suite de près d'un siècle de procédures, ce n'est qu'en 1437 que les Antonins purent finalement jouir de la chapelle qu'ils avaient reconstruite (A. TARDIEU, *Histoire [...]*, *op. cit.*, p. 66 ; cf. aussi avec des dates divergentes : abbé CIBAUD, « Les chanoines réguliers [...] », *op. cit.*, p. 279-282).

⁴³. D. CARRAZ, « Églises et cimetières [...] », *op. cit.*, p. 282-284.

⁴⁴. Sur l'organisation dynamique du tissu urbain, je renvoie à J. TEYSSOT, « Montferrand et Riom, XII^e-XV^e siècle », in Bernard GAUTHIEZ, Elisabeth ZADORA-RIO, Henri GALINIÉ (dir.), *Village et ville au Moyen Âge. Les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2003, vol. 1, p. 97-109. Les éléments topographiques sur la localisation du Temple ont été discutés par L. D'AGOSTINO, *Les commanderies du Temple et de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem du diocèse de Clermont (Auvergne)*, DFS de prospection thématique annuelle, DRAC Auvergne, 2002, p. 194-201. Comme très souvent dans la toponymie urbaine, l'actuelle rue du Temple a conservé la mémoire de

topographique avec les deux édifices emblématiques de la ville, le château et la collégiale, ressort très bien de la vue figurant dans l'Armorial de Revel, du moins si l'on suit l'interprétation d'Ambroise Tardieu⁴⁵ (fig. 2). La documentation des XVII^e-XVIII^e siècles précise la localisation de la commanderie, alors sise rue des Moulins contre le rempart, et donne des détails sur son organisation interne⁴⁶. Nous ne discuterons pas ces informations qui renvoient à une réalité trop éloignée de l'époque qui nous intéresse ici, sauf pour rappeler que le souvenir matériel de la présence templière avait commencé à s'effacer dès avant la Révolution⁴⁷. Dans la seconde moitié du XII^e siècle, la commanderie fut très rapidement incorporée au tissu urbain par la phase d'urbanisation qui se développa à l'ouest du noyau initial. Preuve du dynamisme de l'ordre, au milieu du siècle suivant, les Templiers agrandirent très probablement leur maison en acquérant des habitations contiguës à l'est⁴⁸. Les confrères indiqués dans l'acte de vente suggèrent que la maison templière se trouvait alors en bordure de l'enceinte urbaine au nord⁴⁹ (fig. 3).

Probablement dès l'origine, les Hospitaliers s'implantèrent au sud de la ville, au lieu-dit Ségur (*de Securo*), sur un monticule bordant le chemin d'Herbet⁵⁰ (fig. 4). Environnée de champs et de jardins irrigués, la maison de l'Hôpital s'inscrivait donc dans un paysage rural⁵¹. On a vu que les frères avaient hérité en ce lieu d'une ancienne chapelle. Or celle-ci fut reconstruite au milieu du XIII^e siècle, à l'initiative du prieur d'Auvergne Chatard de Bulhon (1248-1260), probablement à l'occasion du transfert du siège prioral de Montbrison à Montferrand⁵². On peut supposer que la présence des prieurs occasionna d'autres travaux dont on ne sait rien⁵³. La dévolution des biens du Temple offrit enfin aux Hospitaliers l'opportunité de venir résider au cœur de l'espace urbain. Mais l'on ne sait rien des circonstances du déménagement dans l'ancienne maison templière. Précisons simplement que l'ancien site de Saint-Jean de Ségur était dans un état de ruine avancé lorsque les bâtiments furent détruits avant la Révolution⁵⁴.

l'ordre. Une tradition erronée attribue les vestiges de la rue Parmentier à cette présence templière (H. et E. du RANQUET, *Les vieilles pierres [...]*, *op. cit.*, p. 179-181).

⁴⁵. Armorial d'Auvergne de Guillaume Revel, BnF, ms. français 22297, f° 31 (source : gallica.bnf.fr). L'association à la commanderie du Temple, des deux bâtiments placés entre le château et la collégiale, figure sur la reproduction de A. TARDIEU, *Histoire [...]*, *op. cit.*, p. 23. Pour Gabriel Fournier, en revanche, la commanderie était invisible du dessinateur et n'a pu être figurée. Mais cette dernière se devine par l'alignement de façades, dans l'angle gauche de l'enceinte, le long précisément de la rue du Temple (Gabriel FOURNIER, *Châteaux, villages et villes d'Auvergne au XV^e siècle, d'après l'armorial de Guillaume Revel*, Genève, Droz, 1973, p. 84).

⁴⁶. D'après un procès-verbal de visite de 1615 (ADPdD, 48 H 138, f° 157 et suiv.) et un plan de 1743 qui représente les bâtiments formant un quadrilatère avec la chapelle au milieu de la cour (ADPdD, 94 H 65 ; L. D'AGOSTINO, *Les ordres [...]*, mémoire de DEA, vol. 2, p. 107).

⁴⁷. En 1786, l'ordre de Malte fit détruire la chapelle, alors qu'aucun religieux n'occupait plus la maison depuis longtemps (A. de Montorcier, *Histoire [...]*, ms 647, f° 34).

⁴⁸. L'agrandissement de la commanderie par achat de bâtiments ou d'espaces environnants est un processus fréquemment attesté, par exemple : D. CARRAZ, *L'Ordre du Temple [...]*, *op. cit.*, p. 274-276.

⁴⁹. « *domus militie Templi Montisferrandi emerint quasdam domos (...) sitas apud Montisferrandum, juxta domos P. Helie ab oriente, et domos dictorum preceptoris et fratrum ab occidente, et juxta aream P. de Bornet a meridie, via publica intermedia, et murum ville Montisferrandi ab aquilone, et easdem domos emerint a quibusdam burgensibus Montisferrandi...* (ADRhône, 48 H 2401, n° 1 ; novembre 1253 ; trans. JP).

⁵⁰. A. de Montorcier, *Histoire [...]*, ms 647, f° 34v ; A. TARDIEU, *Histoire [...]*, *op. cit.*, p. 60.

⁵¹. E. GRÉLOIS, *Territorium civitatis [...]*, p. 429-430.

⁵². L'épithaphe de Chatard de Bulhon, qui se trouvait à l'origine dans la chapelle, crédite le dignitaire de cette reconstruction (R. FAVREAU et alii, *Corpus des inscriptions [...]*, *op. cit.*, t. 18, n° 58, p. 209-210).

⁵³. En février 1334, les cordeliers de Montferrand autorisèrent Pierre *Pustisserii*, clerc de la ville, et le prieur Odon de Montaigu à ériger un bâtiment en pierres de taille dans les aises de la ville, près du couvent franciscain. Mais le prieur hospitalier n'a qu'un rôle effacé dans cet accord détaillé qui concerne essentiellement le projet de construction de ce prêtre de Montferrand (ADPdD, 31 H 2, n° 38).

⁵⁴. A. de Montorcier, *Histoire [...]*, ms 647, f° 34v°. Sur la destruction de la chapelle avant 1786 : Jean-Bernard de VAIVRE, « Les six premiers prieurs d'Auvergne de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem », *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres*, 1997, p. 980-981 et 989-991.

Constitution du temporel et partenaires économiques

Malgré le caractère très partiel des informations, l'inventaire des archives du Temple donne une idée des relations de nature économique développées tout au long du XIII^e siècle⁵⁵ (**tableau 1**). Une cinquantaine de transactions analysées laissent apparaître les partenaires locaux de la commanderie.

Tableau 1. Les transactions concernant la maison du Temple de Montferrand d'après l'inventaire des archives du début du XIV^e siècle⁵⁶

Transactions	ventes	donations	échanges	indéterminé	n° de l'analyse	TOTAL
<i>bourgeois</i>	20 [sd ; 1226-1254]	16 [sd ; 1214-1300]	1 [1256]	4 [sd ; 1228-1270]	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 31, 37, 40, 41, 42, 43, 45, 47, 49, 52, 53, 54, 56, 57, 59, 60, 67, 68, 69, 73, 74, 76	41
<i>militaires</i>	2 [1226-1242]	2 [1227-1275]	/	/	32, 33, 44, 75	4
<i>militaires</i>	1 [1247]	3 [sd ; 1236-1252]	2 [1246-1250]	/	14, 20, 34, 39, 48, 58	6
<i>chanoines</i>	1 [1214]	/	/	1 [1269]	17, 19	2
TOTAUX	24	21	3	5	/	53

On trouve certaines familles de la bourgeoisie montferrandaise, comme les Bertrand, Buxière ou Tonsor, et quelques chevaliers, pour certains issus de lignages de haut rang (Montgascon, Montaigu, Neyrat, Saint-Floret)⁵⁷. De la même manière, plusieurs chanoines de communautés clermontoises font affaire avec les Templiers, semble-t-il davantage à titre individuel qu'au nom de leurs églises respectives⁵⁸. Même si, le plus souvent, leur statut n'est pas spécifié, tous les autres partenaires relevaient peu ou prou du même monde social. On retiendra surtout la part des donations, qui comptent pour près de la moitié des transactions et qui sont régulièrement réparties tout au long du siècle. Autrement dit, l'attachement aux Templiers fut durable à Montferrand, ce qui contredit l'opinion longtemps répandue selon laquelle la popularité de l'ordre aurait décliné dès la seconde moitié du XIII^e siècle. De fait, un document assez rare donne la mesure des acquisitions que les frères étaient capables de réaliser encore en 1293. À cette date, l'enquêteur royal Pierre *Li Cras* et le commandeur du Temple de Montferrand s'accordaient sur une liste d'achats et de donations au bénéfice de l'ordre et soumis à la taxe d'amortissement⁵⁹.

⁵⁵. J. PICOT, « L'inventaire [...] », *op. cit.* L'inventaire ne fournit aucune analyse pour le XII^e siècle : est-ce parce que les actes avaient déjà été perdus ou bien qu'ils étaient conservés autre part ? Ou cela suggère-t-il plutôt que les Templiers durent attendre quelques décennies avant de se lancer dans des investissements fonciers ?

⁵⁶. Les dates entre crochets représentent les dates extrêmes pour chaque type de transaction. Certains actes pouvaient concerner d'autres maisons templières que celle de Montferrand mais le caractère fragmentaire des analyses ne rend pas toujours la distinction possible.

⁵⁷. J. PICOT, « L'inventaire [...] », p. 123-124 ; et analyses n°s 32, 33, 40, 44, 53, 58, 59, 65, 67, 75... (bourgeois et *militaires*) ; n°s 34, 35, 39, 46, 48, 50, 58, 69 (chevaliers et hauts lignages). Les quelques originaux qui subsistent ne fournissent que des mentions isolées peu exploitables en l'état (ADRhône, 48 H 2401, n° 2 : échange de cens avec Guillaume Atayna, *domicellus*, en décembre 1287).

⁵⁸. J. PICOT, « L'inventaire [...] », analyses n°s 17 (8 mars 1269 ; chanoine du chapitre cathédral), 35 (janvier 1228 ; chanoine de la collégiale de Saint-Genès), 64 (sans date, vers 1220-1230 ? ; chanoine de la collégiale du Port).

⁵⁹. ADRhône, 48 H 2401, n° 3 (accord du 21 mai 1293, ratifié par Philippe le Bel en décembre 1295). Le 1^{er} novembre 1293, Jean de Trie, bailli d'Auvergne, indiquait avoir reçu 35 l. 19 s. 5 d. du commandeur du Temple de Montferrand et 73 l. 4 s. du commandeur de Saint-Jean de Ségur (Augustin CHASSAING, *Spicilegium Brivatense. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne*, Paris, 1886, n° 84, p. 212).

Hélas, l'acte ne précise pas sur quelle période chronologique ont porté ces transactions dont on résume la teneur (**tableau 2**).

Tableau 2. Liste des acquisitions au profit des Templiers approuvée par accord entre l'enquêteur du roi et le commandeur de Montferrand en 1293

Biens acquis	Estimation du revenu
legs ou aumônes des seigneurs de Montferrand	100 s.
maisons dans Montferrand acquises par aumône de la part de frère Hugo, donat de la maison	5 s. et une émine de froment
droit sur un bois (non localisé)	4 s.
manse (non localisé) acquis par aumône du donat frère Johannes Blanchin	19 s. et 9 d.
cens acquis par échange avec Robert de Saint-Flour, <i>miles</i>	4 setiers de froment et de 12 d.
maisons avec vergers acquises par aumône de frère Petrus Galteri	2 s.
maisons avec dépendances à Aigueperse provenant du legs d'un prêtre	20 s.
donation d'un cens à Aigueperse	10 setiers de froment
legs d'un cens par Robertus Vadrarii	2 setiers de froment et 1 poule
Total des revenus estimés en numéraire	150 s. 21 d.

L'inventaire des archives donne quelque idée de l'étendue du patrimoine foncier (**tableau 1**). La cinquantaine de transactions porte sur des droits fonciers exprimés en nature (8 cas), sur des fonds cultivables (terres, prés, vignes : 14 cas), plus rarement sur des maisons (2 cas)⁶⁰. Mais la documentation subsistante permet difficilement une approche spatiale du temporel. À l'exception de quelques maisons acquises dans la ville neuve, on suppose que l'essentiel du patrimoine s'est développé hors les murs. À l'intérieur même de l'espace urbain, les possessions furent limitées, à la fois par la concurrence entre maisons religieuses et par les restrictions posées par les autorités municipales à l'expansion de la propriété ecclésiastique⁶¹.

Les données sont plus sporadiques encore pour les ordres hospitaliers. Que dire des quelques épaves d'actes conservées pour l'Hôpital, sinon que l'ordre était pleinement intégré à la vie économique locale ? Ainsi, la maison de Ségur participait au marché foncier⁶². Ses terres céréalières dégageaient suffisamment d'excédents pour suppléer aux besoins de la municipalité⁶³. Enfin, la commanderie se livrait à de petites opérations de crédit à l'attention des particuliers comme de la municipalité⁶⁴.

Une centralité des commanderies dans les réseaux provinciaux des ordres ?

Les églises urbaines qui exploitaient des biens ruraux contribuaient de manière générale à l'emprise de la ville sur son territoire. Comme toute commanderie, celles de Montferrand avaient

⁶⁰. Dans plus d'une vingtaine de cas, l'inventaire ne détaille pas l'objet de la transaction et mentionne simplement « certaines choses » (*certis rebus*).

⁶¹. Pierre CHARBONNIER, « La charte de Montferrand (traduction et explication) », in J. TEYSSOT (dir.), *Montferrand, 1196-1996*, Clermont-Ferrand, 1996, p. 5-23, § 15 : clause d'exclusion de la propriété des religieux et chevaliers. Sur le rejet de la propriété ecclésiastique en périphérie, voir encore : E. GRÉLOIS, « Une histoire ecclésiastique [...] », § 4. Ce type de restriction au développement de la propriété ecclésiastique, qui reposait sur des bases juridiques, n'est en rien propre à Montferrand. On le retrouve par exemple en Provence : D. CARRAZ, *L'Ordre du Temple [...]*, p. 512-513.

⁶². En avril 1252, vente entre deux particuliers de Montferrand du cens sur une terre au terroir de Ségur. Il s'agit d'une transaction passée sous la directe de l'Hôpital, conservée dans ses archives en guise de preuve, ce que confirme l'analyse dorsale moderne – « Segur membre de Montferrand » (ADRhône, 48 H 2403, n° 3 ; trans. JP).

⁶³. R. A. LODGE, *Les comptes des consuls de Montferrand (1346-1373)*, Paris, École des chartes, 2010, p. 30, n° 8.277 (achat au commandeur de Ségur de 50 setiers de froment et 10 setiers de fèves), p. 158, n° 9.3424 (achat à la maison de Ségur de 30 setiers de froment pour faire la charité).

⁶⁴. En mai 1260, le clerc Durand Rochayrols remet, pour une dette, 6 setiers de froment qu'il apportera chaque année à la commanderie (ADRhône, 48 H 2403, n° 1 ; trans. JP). Prêt de 5 d. d'or à la ville enregistré dans l'exercice comptable de 1346-1348 (R. A. LODGE, *Les comptes [...] (1346-1373)*, *op. cit.*, p. 27, n° 8.239).

chacune établi un réseau de granges ou autres « membres » qui servaient de relais pour la gestion du temporel dans le plat pays. Mais retrouver les traces de ces lieux nécessiterait des recherches plus poussées. Tout juste, pour le Temple, a-t-on conservé mention de la *domus* d'Aulnat (com. Pont-du-Château) et éventuellement de celle de Pérignat⁶⁵. L'érudition donne encore des noms de membres dépendant de Saint-Jean de Ségur, mais pour le XIV^e siècle, soit après que le réseau ait été modifié par l'absorption des biens du Temple⁶⁶.

En revanche, on voit que les commanderies montferrandaises finirent par obtenir un statut prééminent au sein de l'administration provinciale des ordres. Ce constat confirme donc le rayonnement rapide de la jeune capitale des comtes d'Auvergne. Pour le Temple, la ville neuve ne constitua pas à proprement parler le chef-lieu de la province d'Auvergne car les maîtres restèrent largement itinérants⁶⁷. Toutefois, ces derniers semblent avoir volontiers résidé à Montferrand ou dans ses environs, surtout à partir du dernier tiers du XIII^e siècle⁶⁸. On trouverait d'autres preuves d'une certaine centralité administrative, comme le fait que la commanderie accueillait des cérémonies de réception de nouveaux frères⁶⁹, ou bien que celle-ci conservait dans ses propres archives des actes relatifs à d'autres maisons de la région⁷⁰.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, la maison de Saint-Jean de Ségur succéda à la commanderie de Montbrison en tant que siège du prieuré d'Auvergne. Sans doute la commanderie montferrandaise apparut-elle mieux située pour rayonner à la tête d'une province englobant le Bourbonnais et le Limousin où les maisons de l'Hôpital étaient nombreuses⁷¹. En tant que centre administratif du prieuré, la commanderie de Ségur accueillit donc une partie au moins des chapitres provinciaux⁷². D'autre part, le transfert du siège prioral a pu être encouragé par l'appartenance des prieurs à des lignages de Basse-Auvergne. De fait, Saint-Jean de Ségur devint la nécropole des dignitaires régionaux de l'ordre, puisque les tombeaux monumentaux d'au moins quatre prieurs et probablement d'autres sépultures étaient encore signalés juste avant la destruction de l'église en 1778⁷³. Si les enfeus ont effectivement disparu, la mémoire de la

⁶⁵. Il n'apparaît pas très clairement si Aulnat était une grange dépendant de Montferrand ou une maison indépendante (J. PICOT, « L'inventaire [...] », analyses n° 30, 31, 50, 51, 55, 70). En tout cas, les Templiers passèrent plusieurs transactions avec les moniales de Beaumont pour des terres dépendantes de cette *domus*. La maison de Pérignat, sur la commune d'Aubières, semble avoir été indépendante de celle de Montferrand, du moins à l'époque du Temple (L. NIEPCE, *Le grand prieuré [...]*, *op. cit.*, p. 224).

⁶⁶. A. TARDIEU, *Histoire [...]*, *op. cit.*, p. 62-63.

⁶⁷. Une province dite de Limousin d'abord, d'Auvergne ensuite, a commencé à émerger dans les années 1180 (E.-G. LÉONARD, *Gallicarum militiae Templi [...]*, *op. cit.*, p. 165-166). Le premier maître en Auvergne, un certain frère Robert, est attesté en 1201 (Bibliothèque municipale de Poitiers, coll. Fonteneau, vol. 28, f° 195 ; trans. EG).

⁶⁸. Aux occurrences des maîtres en Auvergne livrées par E.-G. LÉONARD, *ibid.*, p. 165-166, on ajoutera *Radulphus Coastenc*, témoin d'une concession en fief de l'évêque R. de Clermont en janvier 1219 (ADPdD, 1 G 6/150 ; trans. EG) et *Rogerius de Vendac*, présent en 1263 pour un accord avec Saint-Alyre (ADPdD, 1 H 234, layette A2, n° 313 ; ind. EG).

⁶⁹. Sur soixante-neuf dépositions devant la commission épiscopale de Clermont, quatre attestent une réception à Montferrand dans les 40 ans précédant le Procès (R. SÈVE et A.-M. CHAGNY-SÈVE, *Le Procès [...]*, *op. cit.*, p. 183, 214, 216 et 234).

⁷⁰. J. PICOT, « L'inventaire [...] », n°s 61 (Carlat), 63 (Celles), 66 (Ydes).

⁷¹. P.-F. PHILIPPON, « Implantations et réseaux [...] », *op. cit.* ; J.-M. ALLARD, « Templiers et Hospitaliers [...] », *op. cit.*

⁷². Comme les chapitres convoqués par le prieur Odon de Montaigu en juin 1327 et en janvier 1332 (ns) (A. CHASSAING, *Cartulaire des Hospitaliers du Velay*, Paris, 1888, n° 78, p. 147-148 ; ADRhône, 48 H 2401, n° 4). La liste des chapitres tenus à Ségur n'a jamais été esquissée mais, comme le confirme le cas du prieuré de Saint-Gilles, les assemblées provinciales n'étaient pas forcément toutes réunies au siège du prieuré (D. CARRAZ, *Un commandeur ordinaire ? Bérenger Monge et le gouvernement des Hospitaliers provençaux au XIII^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2020, p. 396-399).

⁷³. A. de Montorcier, *Histoire...*, ms 647, f°s 34v-35 (qui évoque « les mosolées de plusieurs commandeurs et autres personnes illustres ») ; et visite du 18 août 1777, éd. J.-B. de VAIVRE, « Les six premiers prieurs [...] », *op. cit.*, p. 989. L'église abritait bien d'autres sépultures monumentales : la visite de 1615 relève « les tombeaux relevés en bosse de six prédécesseurs commandeurs » (ADRhône, 48 H 138 ; cité par L. D'AGOSTINO, « Espaces funéraires et inhumations dans les maisons de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem : le cas du Prieuré d'Auvergne (XIII^e-XVI^e s.) », in A. BAUD (dir.), *Espace ecclésial et liturgie au Moyen Âge*, Lyon, Maison de l'Orient, 2010, p. 270).

fonction funéraire de Saint-Jean de Ségur a été conservée par les épitaphes des prieurs⁷⁴. Toutefois, le rayonnement de l'église de Ségur ne dura qu'un temps car le prieur Odon de Montaigu (1312-1344/5) choisit de favoriser plutôt les commanderies de La Sauvetat et d'Olloix où il se fit inhumer⁷⁵. Le siège administratif de la province d'Auvergne à Montferrand fut déplacé dans l'ancienne maison du Temple, jusqu'à son transfert à Bourgañeuf, en Limousin, autour de 1427⁷⁶.

Entre seigneurs et bourgeois : relations avec les élites laïques

Des seigneurs de Montferrand au pouvoir royal

Les seigneurs de Montferrand nouèrent forcément des relations avec les communautés religieuses attirées par la ville neuve. Les Templiers semblent, à ce titre, avoir bénéficié d'un statut privilégié. Comment expliquer, sinon, que leur commanderie fut la seule maison religieuse implantée dans le noyau primitif du bourg, au plus près de la forteresse comtale ? On ne peut que conjecturer que cet ordre incarnant la croisade reçut les faveurs de la lignée comtale, à laquelle la tradition attribue plusieurs départs en Terre sainte⁷⁷. Pour autant, la documentation n'atteste pas de relations particulièrement suivies entre le lignage comtal et les ordres militaro-hospitaliers. S'il fut attentif aux frères de Saint-Antoine, le testament de la comtesse E. accorda un legs à l'Hôpital et au Temple, au même titre qu'aux nombreuses maisons religieuses et charitables du diocèse⁷⁸. La branche des Dauphins, qui fut sans doute plus proche du Temple, semble également avoir été soucieuse de se ménager des soutiens à Montferrand⁷⁹. En effet, on relève au moins deux donations à la commanderie du lieu, de la part du comte Guillaume et de son épouse Isabelle⁸⁰.

⁷⁴. Il s'agit des épitaphes de Chatard de Bulhon (1248-1260, † 1282), Robert de Montrognon (1260/61-1277), Étienne du Broc (1277-1282) et Hugues de Salhens (1282-1290) ; cf. *supra* n. 17 et J.-B. de VAIVRE, « Les six premiers prieurs [...] », p. 965-996. Les prieurs reposant à Saint-Jean de Ségur furent représentés et commémorés sur une peinture murale ornant la chapelle conventuelle de Chauliac et probablement commandée par Odon de Montaigu (Marie CHARBONNEL, « Mémoire chrétienne, mémoire de l'ordre. Les peintures de la chapelle Saint-Jean de la commanderie hospitalière de Chauliac », in D. CARRAZ et E. DEHOUX (dir.), *Images et ornements autour des ordres militaires au Moyen Âge : culture visuelle et culte des saints (France, Espagne du Nord, Italie)*, Toulouse, PUM, 2016, p. 103-113).

⁷⁵. J.-B. de VAIVRE, « Odon de Montaigu, prieur d'Auvergne de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au XIV^e siècle », *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres*, t. 136, 1992, p. 577-614. Entre Hugues de Salhens et Odon de Montaigu se succédèrent quatre prieurs dont les lieux d'inhumation sont inconnus. En dernier lieu, sur ces dignitaires pour le XIV^e siècle : J.-B. de VAIVRE, « Les prieurs d'Auvergne jusqu'à la fin de l'époque rhodienne. Le quatorzième siècle », *Bulletin de la Société de l'histoire et du patrimoine de l'ordre de Malte*, n° 42, 2020, p. 17-57.

⁷⁶. J.-M. ALLARD, *Hospitaliers et Templiers dans la Creuse*, Guéret, Société de Sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse, 2021, p. 57-58. Au XVI^e siècle encore, certains chapitres provinciaux se tinrent à Montferrand (J. BERNARD, « Pour servir [...] », *op. cit.*, t. 1, p. 144).

⁷⁷. Guillaume VI a fait partie de l'ost du comte Raimond IV de Saint-Gilles (H. et E. du RANQUET, *Les vieilles pierres [...]*, *op. cit.*, p. 16 et 29 ; G. FOURNIER, « Documents auvergnats relatifs aux pèlerinages en Terre Sainte et aux premières croisades, XI^e-XII^e siècles », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. 98, 1996, p. 96-97). En revanche, la participation de Guillaume VII à la croisade de Louis VII, mentionnée par la tradition (H. et E. du RANQUET, *ibid.*, p. 29), serait une légende selon G. FOURNIER, *ibid.*, p. 119). Rappelons que les Templiers furent particulièrement proches du roi durant la seconde croisade (Alain DEMURGER, *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2005, p. 198-202).

⁷⁸. Legs de 20 s. aux Hospitaliers et de 10 s. seulement aux Templiers (E. BALUZE, *Histoire généalogique [...]*, *op. cit.*, t. II, p. 257).

⁷⁹. Le templier Guy Dauphin (attesté de 1281 à 1311) était le fils de Robert II, comte d'Auvergne, mais il n'entretint aucun lien particulier avec Montferrand (A. DEMURGER, *Le peuple templier, 1307-1312*, Paris, Éditions du CNRS, 2019, p. 152-153).

⁸⁰. J. PICOT, « L'inventaire [...] », p. 127 et analyses nos 77 (1215) et 71 (janvier 1228).

Pour autant, les testaments des différentes branches princières d'Auvergne ignorent très largement les deux commanderies montferrandaises⁸¹.

La domination des Beaujeu n'a guère laissé plus de traces, alors que des liens très anciens existaient entre cette puissante famille et le Temple⁸². En novembre 1253, Humbert de Beaujeu confirmait toutefois l'achat de maisons mouvant de son *dominium*, en remettant en plus ses propres droits aux Templiers, pour son âme et celle de ses prédécesseurs à la tête de la seigneurie, son père Guichard et son frère aîné, prénommé Guichard également⁸³. Humbert devait également associer son jeune frère, Guillaume, alors déjà entré dans l'ordre du Temple et qui serait promis à une brillante carrière puisqu'il accéda à la maîtrise majeure en 1273⁸⁴. Enfin, c'est dans le « pré des Templiers de Montferrand » qu'en avril 1291, Louis II de Beaujeu choisit de réunir les représentant de l'*universitas* afin de confirmer les coutumes municipales⁸⁵.

Il n'est pas exclu que les frères des ordres militaires, souvent appréciés pour leurs talents de diplomates, aient été davantage sollicités à partir du moment où le pouvoir capétien chercha à renforcer ses positions en Auvergne⁸⁶. La commanderie Saint-Jean de Ségur a pu apparaître comme une place adéquate pour recevoir les agents du pouvoir princier. Une visite du connétable est signalée en 1261 ; en avril 1266, c'est encore en ce lieu que les enquêteurs envoyés pour apaiser les divisions opposant les Montferrandais rencontrèrent les membres du conseil de ville⁸⁷. Cependant, les agents du roi se soucièrent surtout de surveiller l'expansion foncière des ordres et d'encaisser les droits d'amortissement. Comme on l'a vu plus haut, les comptes du bailli d'Auvergne mentionnent ainsi les sommes perçues des deux maisons de Montferrand pour l'année 1293. À partir du 13 octobre 1307, les Templiers furent, comme tous leurs autres frères du royaume, aspirés dans un engrenage qui les dépassait. Les 69 frères arrêtés dans le diocèse de Clermont furent justement incarcérés dans le château royal de Montferrand⁸⁸. En Auvergne, ce dernier épisode de l'histoire de l'ordre est bien éclairé par l'enquête conduite par l'évêque Aubert

⁸¹. Quelques princes se préoccupèrent du sort de la Terre sainte, comme Guillaume X, comte d'Auvergne, en 1245, ou bien firent des dons symboliques aux ordres militaires, comme Robert I^{er}, comte de Clermont, en 1262 (E. BALUZE, *Histoire généalogique [...]*, t. II, p. 90-91 et p. 268). Mais c'est bien peu par rapport à la maison de La Tour d'Auvergne qui entretint longtemps la flamme de la croisade, comme le suggèrent les testaments de Bertrand VI (s. d.) et de Bertrand VII en 1286 (E. BALUZE, *ibid.*, p. 497 et p. 533).

⁸². Cette vieille alliance trouva son point d'orgue avec l'accession à l'office de maître du Temple de Guillaume de Beaujeu (1273-1291), qui était issu de la branche de Montpensier alliée aux comtes de Clermont (J.-B. de VAIVRE, « À propos du sceau de Guillaume de Beaujeu, maître du Temple », *Archivum Heraldicum – Archives héraldiques suisses*, 2020, p. 123-137).

⁸³. ADRhône, 48 H 2401, pièce 1.

⁸⁴. Guillaume de Beaujeu fut reçu très jeune, avant l'hiver 1253, à la maison de Montferrand (A. DEMURGER, *Le peuple [...]*, *op. cit.*, p. 28).

⁸⁵. *Actum et datum in prato templariorum Montisferrandi, die mercurii post festum beati Georgii anno M^o.CC^o.LXXXXXI^o, mense aprilis* (ADPdD, 3 E 113 dép. fonds 2, AA 2, nos 1 et 2).

⁸⁶. On ignore à peu près tout des relations entre les ordres militaires et l'administration capétienne en Auvergne. Une piste serait de partir des contrats de paréage, dont on connaît au moins deux exemples, à Paluet (com. Saint-Pourçain) et à Ternès (cant. Saint-Flour) ; cf. Gabriel et Pierre-François FOURNIER, « Villes et villages neufs au XIII^e siècle en Auvergne. À propos des fondations d'Alphonse de Poitiers », *Journal des savants*, 1985, p. 206-207. Dans l'ensemble, Alphonse de Poitiers s'est contenté d'ordonner à son connétable en Auvergne de défendre les biens des Templiers, cf. A. MOLINIER, *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, Paris, 1894, t. I, n^o 731, p. 470 (5 juillet 1268) et n^o 1162, p. 765-766 (10 juillet 1269). Mais en août 1269, le prince réserva plutôt ses aumônes aux couvents mendiants et aux maisons charitables de ses États. Pourtant passé à la maison de l'Hôpital de Corbeil – une commanderie connue pour son attachement aux Capétiens –, cet acte oublie étrangement les deux ordres militaires (*ibid.*, n^o 1165, p. 767-769).

⁸⁷ Pierre-François FOURNIER et Pascal GUÉBIN, *Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers*, Paris, 1959 p. 143-148, n^o 44 et p. 188, n^o 63 ; R. A. LODGE, *Le plus ancien registre [...]*, *op. cit.*, p. 44 et H37 (1265-66). Sur le contexte d'opposition entre l'oligarchie locale et la confrérie soutenue par le sire de Beaujeu : J. PICOT et J. TEYSSOT, « Les villes d'Auvergne et le roi : Montferrand au XIII^e siècle », in M. BILLORÉ et J. PICOT (dir.), *Dans le secret des archives : justice, ville et culture au Moyen âge*, Rennes, PUR, 2014, p. 233-242.

⁸⁸. R. SÈVE et A.-M. CHAGNY-SÈVE, *Le Procès [...]*, *op. cit.*, p. 37.

Aycelin à partir de juin 1309⁸⁹. On ne sait rien encore des modalités du transfert des biens de l'ordre à l'Hôpital qui dépassent les objectifs du présent article. Avant 1318, les Hospitaliers avaient investi l'ancienne maison templière en centre-ville où, par un effet de métonymie souvent observé, le commandeur de l'Hôpital avait pris le titre de « maître du Temple ». À cette date, cette commanderie apparaît comme le lieu d'une commensalité partagée avec la notabilité locale et d'autres élites municipales⁹⁰.

Adhésion des fidèles et participation à la « religion civique »

En s'en tenant aux testaments conservés, les ordres militaro-hospitaliers ne donnent pas l'impression d'avoir suscité des faveurs particulières de la part des fidèles. Pourtant, quelques actes isolés suggèrent que les frères étaient parfaitement insérés dans les réseaux élitaires, y compris au-delà de Montferrand. Johan Picot a relevé quelques legs adressés aux Antonins dans la deuxième moitié du XIII^e siècle⁹¹. Certains actes sont par ailleurs significatifs de l'attrait spirituel exercé par les ordres militaires. En 1257, Eustache de Montboissier cédait ainsi à l'Hôpital et au Temple son meilleur cheval avec toutes ses armes⁹². Il s'agissait là d'une démarche classique pour signifier à la fois le statut chevaleresque du testateur et son soutien à l'action militaire des milices en Terre sainte. Quelques habitants de Montferrand demandèrent encore à être inhumés au cimetière de Saint-Jean de Ségur en cédant une bonne partie de leurs biens⁹³. Certains assortissaient ce geste d'une véritable adhésion à la confraternité de la commanderie. En 1284, un forgeron du nom de Jean *Marmusos* donnait sa maison avec ses meubles à l'Hôpital, sans négliger de dispenser des aumônes aux pauvres et de fonder une rente en froment au bénéficiaire du Temple, afin de financer un anniversaire perpétuel. Surtout, le testateur demanda à être inhumé dans le cimetière Saint-Jean « en habit et comme un frère et donat »⁹⁴. Ce statut de donat renvoie aux confraternités qui, dans le Midi notamment, furent au cœur de l'encadrement des laïcs assuré par les ordres militaires⁹⁵. Des donats du Temple sont cités dans plusieurs transactions suggérant que ces laïcs, qui avaient noué des relations particulières avec la commanderie, jouaient un rôle dans l'administration des biens fonciers⁹⁶.

⁸⁹. A.-M. CHAGNY-SÈVE, « L'affaire des Templiers en Auvergne : l'interrogatoire de 1309 », in *Las Ordenes Militares en el Mediterraneo Occidental (siglos XIII-XVIII). Actes du colloque des 4-6 mai 1983*, Madrid, Casa de Velazquez, 1989, p. 51-67.

⁹⁰. En février et mars 1319, plusieurs denrées sont apportées « *al Temple* » à la demande du « *maistre del Temple* » pour des repas avec quels quelques personnages encore mal identifiés (R. A. LODGE, *Les comptes [...] (1273-1319)*, *op. cit.*, nos 7.304 et 7.308).

⁹¹. J. PICOT, « L'ordre hospitalier [...] », *op. cit.*, qui s'appuie notamment sur É. BALUZE, *Histoire généalogique [...]*, t. II, p. 144, 306, 316 et 709.

⁹². Bibliothèque municipale de Poitiers, coll. Fonteneau (copie XVIII^e s.), vol. 28, f^{os} 116-117v (trans. EG). Les maisons récipiendaires ne sont pas précisées mais ces legs interviennent parmi des générosités adressées à d'autres églises de Clermont et des environs proches. L'hôpital de Saint-Antoine en Viennois est également crédité d'une rente annuelle de 10 s. clermontois.

⁹³. Le 4 mars 1270, Guillaume Muret de *Spineto*, en reconnaissance des services dus et par dévotion, donna à l'Hôpital de Ségur le tiers de tous ses biens et droits, en retenant l'usufruit sa vie durant. Il élut sépulture en compagnie de son fils impubère Guillaume, avec une clause promettant à l'ordre une part des biens de ce dernier (ADRhône, 48 H 2403, n^o 10 ; trans. JP).

⁹⁴. AD Rhône, 48 H 2403, n^o 5 (24-25 juillet 1284 ; trans. JP) : « *requisivit sepeliri honorifice in cimiterio dicte domus de Segur cum habitu et ut frater et donatus...* ». D'autres legs furent dispensés à la confrérie Notre-Dame de Montferrand et aux proches du testateur qui chargea en outre sa femme de remettre un gage au Temple.

⁹⁵. D. CARRAZ, « L'affiliation des laïcs aux commanderies templières et hospitalières de la basse vallée du Rhône (XII^e-XIII^e siècles) », in Anthony LUTTRELL et Francesco TOMMASI (dir.), *Religiones militares. Contributi alla storia degli Ordini religioso-militari nel medioevo*, Città di Castello, Selecta editrice, 2008, p. 171-190.

⁹⁶. ADRhône, 48 H 2401, n^o 2 (décembre 1287 ; « *Petrus Galterii, donatus Templi* ») ; 48 H 2401, n^o 3 (1293 ; « *de elemosina fratris Hugonis, ejusdem domus donati... de elemosina fratris Johannis Blanchin, donati* »).

Si les ordres militaires offrirent une forme de vie religieuse particulièrement bien adaptée au maintien de l'état laïque, leur succès fut encore porté par la dévotion à la Terre sainte⁹⁷. Certes, les testaments suggèrent assez que l'attrait pour la croisade et pour le pèlerinage en Terre sainte s'amenuisa à partir de la fin du XIII^e siècle⁹⁸. Pourtant, à Montferrand, le souvenir de la Terre sainte a pu s'incarner bien autrement et de façon durable⁹⁹. Dans les trésors conservés par les commanderies, dont rendent encore compte les visites d'époque moderne, de vénérables reliques rendaient tangible la présence des Lieux saints. Parmi les reliques signalées dans la commanderie de l'Hôpital – et pour certaines probablement héritées du Temple – figuraient ainsi un fragment de la Vraie croix, une Sainte Épine, « quelques pierres apportées de Hyerusalem » et un bras de saint Blaise¹⁰⁰.

Ces reliques insignes purent être mobilisées dans divers rituels liant les commanderies à la communauté d'habitants. Ainsi, à chaque fête de l'Ascension, une procession conduisait les consuls jusqu'à Saint-Jean de Ségur où la municipalité finançait « *lhi anoals e lhi uferta deus martres* » (un service annuel et une aumône pour les morts)¹⁰¹. Sans doute était-ce la même procession, intégrant également les clercs du collège de Notre-Dame et les habitants, qui passait par la maison templière où une messe était à nouveau dite. La mention, dans l'inventaire du XIV^e siècle, de sept étendards et bannières de procession confirme bien cette coutume qui était encore en vigueur au siècle suivant, où l'on apprend que des reliques conservées à la maison du Temple étaient exhibées lors du rituel¹⁰². Alors que la liturgie processionnelle revêtait un enjeu entre communautés religieuses dans l'occupation de l'espace civique, Hospitaliers et Antonins purent être invités à se joindre à d'autres processions¹⁰³. Le peuple de Montferrand communiait notamment à l'unisson pour la fête de la Vierge, le 8 septembre, alors que l'itinéraire de la procession organisée par le collège de Notre-Dame marquait une station devant chaque église, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte¹⁰⁴.

Les frères participaient donc à la religion civique, en même temps qu'ils contribuaient au bien commun. En effet, l'emplacement de leur maison au cœur de l'habitat avait imposé aux Templiers des obligations particulières auxquelles les Hospitaliers étaient, en revanche, soustraits : les premiers contribuaient ainsi à la fois au marc d'or et à l'entretien de l'enceinte urbaine, ce qui

⁹⁷. Les ordres exclusivement hospitaliers ne restèrent pas insensibles à la spiritualité du pèlerinage et de la croisade. La lettre du maître des Antonins de c. 1181-1199 citée plus haut ne fait-elle pas allusion au triomphe de saint Antoine sur les ennemis de la croix ? – « *ut a sancto Antonio, cujus virtus super inimicos crucis Christi intrepida perseverat victoriam* » (éd. J. PICOT, « L'ordre hospitalier [...] »).

⁹⁸. ÉLISE PLUMEY, « Les dernières volontés des testateurs clermontois entre 1250 et 1520, ou comment préparer sa mort et sauver son âme », in L. VIALLET (dir.), *Religio religare. Huit études d'histoire médiévale*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2009, p. 51.

⁹⁹. N'était-il pas entretenu par la présence, sur la butte au lieu-dit la Rodade, d'une église dédiée au Saint-Sépulchre ? cf. E. GRÉLOIS, « Une histoire ecclésiastique [...] », *op. cit.*, § 33-34 et § 39. Notons que, dans le testament de la comtesse E., cette maison du Saint-Sépulchre apparaît dotée à la suite des Templiers, des Hospitaliers et des léproseries (É. BALUZE, *Histoire généalogique [...]*, t. II, p. 257). D'autre part, la collégiale Notre-Dame conservait une relique de la Vraie Croix au moins depuis 1256 (M. JUILLARD, *Un "collège" [...]*, *op. cit.*, p. 117-118).

¹⁰⁰. Visite de 1615 (ADDdP, 1 Mi 89 ; éd. L'AGOSTINO, *Les ordres [...]*, *op. cit.*, p. 192). L'inventaire du mobilier de la maison templière dressé au XIV^e siècle mentionne déjà plusieurs reliquaires dont le contenu n'est pas précisé (J. PICOT, « L'inventaire [...] », p. 129 et p. 141, n° 96-97).

¹⁰¹. R. A. LODGE, *Le plus ancien registre [...]*, p. 40 et C21 (1260-61), F91 (1263-64), G52 (1264-65), H44 (1265-66), J57 (1267-68) ; R. A. LODGE, *Les comptes [...]* (1273-1319), *op. cit.*, nos 3.476 et 3.643 (année 1286-1287), n° 3.718 (1287-1288), n° 5.35 (1307-1308), n° 5.259 (1308-1309), n° 5.389 (1309) ; R. A. LODGE, *Les comptes [...]* (1346-1373), *op. cit.*, n° 9.3438 (année 1352-1353), n° 10.119 (24 mai 1355), n° 13.289 (1366-1367).

¹⁰². J. PICOT, « L'inventaire [...] », p. 131 et p. 142, n° 112-115 ; ADPdD (fonds des archives communales de Montferrand), 3 E 113 dép. fonds 2, CC 183 (mai 1443) et CC 187, f° 8v° (27 mai 1462). La tradition relative à l'origine de la procession au Temple place bien l'action des consuls dans une perspective pénitentielle (A. TARDIEU, *Histoire [...]*, *op. cit.*, p. 65).

¹⁰³. Comme celle de la Pentecôte 1372, dont le collège de Notre-Dame disputa l'organisation à la confrérie du Saint-Esprit (M. JUILLARD, *Un "collège" [...]*, *op. cit.*, p. 212-214).

¹⁰⁴. Les églises du Temple, des Antonins et de Saint-Jean de Ségur, *extra muros*, étaient bien comprises dans l'itinéraire (*Ibid.*, p. 265-269).

signifiait encore leur pleine intégration à la communauté civique¹⁰⁵. Dans le cas des Hospitaliers, l'intégration à l'*universitas* se mesure plutôt aux actions charitables. Ainsi, sûrement en vertu d'une convention passée avec le consulat, le cimetière Saint-Jean de Ségur accueillait les pauvres qui avaient été pris en charge par la charité municipale¹⁰⁶. Surtout, l'ordre de Saint-Jean exerçait une tutelle sur l'hôpital des pauvres de Montferrand dont l'administration était toutefois laissée à un précepteur autonome. En 1285, le prieur d'Auvergne Hugues de Salhens intervint pour régler un contentieux entre cet hôpital des pauvres et le collège des clercs de Notre-Dame¹⁰⁷. Alors que les clercs revendiquaient une pitance de trois repas pour vingt personnes qui avait été concédée depuis une génération au moins, le précepteur réclamait au contraire le versement d'une taxe sur le luminaire et d'un cens. Si le prieur d'Auvergne donna plutôt raison à la communauté des clercs, on retiendra surtout de l'affaire une implication commune dans l'œuvre de charité, puisque l'accord mentionne l'existence d'une caisse tenue par le précepteur et qui recueillait en partie les aumônes versées au nom du collège des clercs.

Aux termes de ce rapide panorama qui appelle à approfondir les recherches, on peut se demander si l'implantation des ordres militaires et hospitaliers à Montferrand présente des traits vraiment originaux.

Nous avons, en effet, relevé des tendances que l'on retrouverait à peu près partout : d'une part, la volonté marquée des ordres de s'implanter au cœur de l'agglomération en desservant une église ; d'autre part, la participation à l'encadrement des fidèles – par l'entretien d'une piété testamentaire ou de puissants réseaux de confraternité –, l'investissement dans les secteurs dynamiques de l'économie et notamment dans le marché foncier. Tout cela fournit une illustration supplémentaire d'un phénomène connu, que l'on a pu qualifier d'*inurbamento* des ordres militaires et, de manière générale, de la plupart des ordres religieux¹⁰⁸. Ce qui est original à Montferrand, c'est la sociologie de ses élites, composées de bourgeois plus que d'anciennes familles aristocratiques. Pour autant, le comportement de cette bourgeoisie à l'égard des ordres militaires est conforme à ce que l'on observerait ailleurs, par exemple dans des milieux plus « aristocratiques » comme les villes provençales. Ceci invite à ne pas établir des catégories trop tranchées entre des groupes sociaux qui, en réalité, partageaient bien des valeurs communes¹⁰⁹.

¹⁰⁵. La situation extérieure de la maison de l'Hôpital justifiait l'exonération de la contribution pour les murailles (ADPdD, 3 E 113 dép. fonds 2, CC 342 ; 13 avril 1467 : confirmation de l'exemption par les consuls). Cela n'a probablement pas empêché des frictions dont on ne sait rien. Par exemple, en 1308, pour une raison que l'on ignore, les consuls se défendirent contre le « prieur d'Auvergne que les troubloit », en affirmant avoir « cloche, seel et arche » (J. PICOT, « Montferrand, la communauté et l'*arca communis* (milieu XIII^e-début XVI^e siècle », in Ézéchiel JEAN-COURRET, Sandrine LAVAUD, Judicaël PETROWISTE, Johan PICOT (dir.), *Le bazar de l'hôtel de ville. Les attributs matériels du gouvernement urbain dans le Midi médiéval (XII^e-XV^e siècle)*, Bordeaux, Ausonius éditions, 2016, p. 69-70). De fait, les comptabilités municipales du XIV^e siècle attestent que les Hospitaliers finirent par payer un impôt foncier sur les biens du Temple dont ils avaient hérité *intra muros* (par exemple en 1365 : ADPdD, 3 E 113 dép. fonds 2, CC 165, f^o 58d ; communication JP).

¹⁰⁶. La ville versait annuellement 20 s. pour les pauvres ensevelis à Ségur : « e plus 20 s. li spitaleir per la sebestura au pasbres que foront sebulit a Segur » (A. LODGE, *Le plus ancien registre [...]*, p. 20 et B79, 1259-60). Les consuls s'acquittaient de cette aumône le jour de l'Ascension, à l'occasion de leur visite à Ségur (R. A. LODGE, *Les comptes [...]* (1273-1319), p. XVII et n^o 7.58).

¹⁰⁷. ADPdD, 7 G 22, n^o 38 (23 mai 1285 ; je remercie Morgane Juillard de m'avoir fourni un cliché de cette charte). Pour une analyse de cet accord et de ses enjeux du point de vue du collège : M. JUILLARD, *Un "collège" [...]*, *op. cit.*, p. 173-179.

¹⁰⁸. Deux articles programmatiques et synthétiques parmi d'autres : Cécile CABY, « Les implantations urbaines des ordres religieux dans l'Italie médiévale. Bilan et propositions de recherche », *Rivista di Storia e Letteratura Religiosa*, 1999, p. 151-179 ; D. CARRAZ, « Les commanderies dans l'espace urbain. Templiers et Hospitaliers dans les villes de l'Occident méditerranéen (XII^e-XIII^e siècle) », in C. CABY (dir.), *Espaces monastiques et espaces urbains de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge, Mélanges de l'École française de Rome-Moyen Âge*, t. 124/1, 2012, p. 119-136.

¹⁰⁹. Sur les processus de distinction sociale à l'œuvre à Clermont et Montferrand : E. GRÉLOIS, « Du *vir honestissimus* au *discretus vir* : critères et dynamiques de la différenciation sociale à Clermont et en Basse-Auvergne du XI^e au XIV^e

En outre, l'historiographie classique a souvent opposé le bourg de Montferrand, bourgeois et laïque, à la cité de Clermont, cléricale et religieuse. Cette dichotomie est, à bien des égards, anachronique. Il n'y avait, certes, pas d'évêque à Montferrand et on pourrait dire que le pouvoir politique y était totalement sécularisé. Malgré les efforts du consulat, la domination seigneuriale, en revanche, n'était pas totalement sécularisée. Les religieux restaient omniprésents et la vie spirituelle aussi foisonnante que partout ailleurs. Mieux encore, le cas montferrandais confirme combien la vie politique, l'identité civique et la sphère religieuse étaient imbriquées. De ce point de vue, les archives exceptionnelles conservées par le consulat montrent que les ordres militaires et hospitaliers étaient pleinement intégrés à ce qu'il est convenu d'appeler, depuis André Vauchez, la « religion civique »¹¹⁰. Les frères du Temple et de l'Hôpital qui, à l'occasion des processions, portaient des reliques de Terre sainte tout en arborant leurs bannières frappées de la croix et de leurs armes héraldiques, affirmaient bien haut leurs liens originels avec la défense du Saint-Sépulcre et le secours de ses pèlerins. Tout comme les Antonins qui n'omettaient jamais de rappeler combien ils participaient au bien commun par leur action en faveur de tous les malades et autres pauvres. Sans doute, tous ces religieux et les citoyens partageaient-ils dans une commune identité, une identité montferrandaise si l'on veut, mais qui, au-delà de l'enceinte de la ville, demeurait une identité chrétienne universelle.

siècle », in Laurence JEAN-MARIE et Christophe MANEUVRIER (dir.), *Distinction et supériorité sociale en Normandie et ailleurs (Moyen Âge et époque moderne), Actes du colloque Université de Caen/Cerisy-la-Salle (septembre 2007)*, Caen, CRAHM, 2010, p. 205-220.

¹¹⁰. André VAUCHEZ (dir.), *La religion civique à l'époque médiévale et moderne (Chrétienté et Islam)*, Rome, ÉFR, 1995.

Illustrations

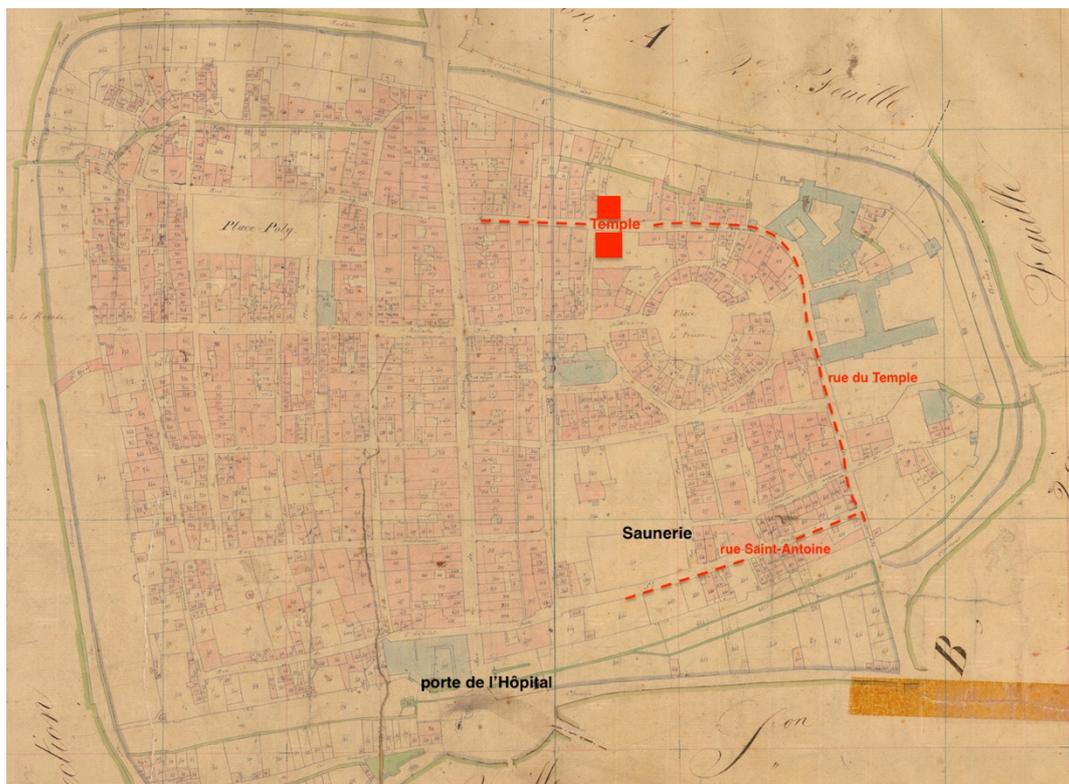


Fig. 1 : Le Temple et Saint-Antoine dans le paysage montferrandais (cadastre de 1831)



Fig. 2 : Montferrand au milieu du XV^e s. d'après l'Armorial de Guillaume Revel

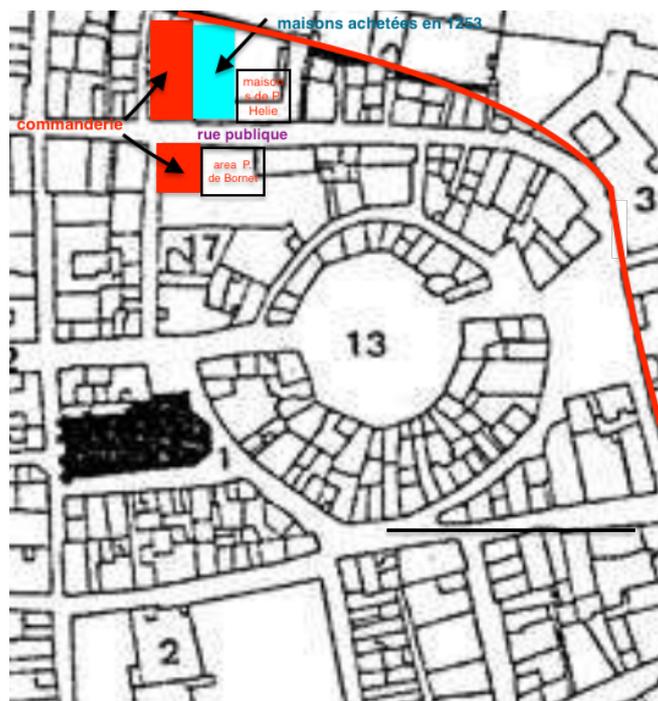


Fig. 3 : Environnement de la maison du Temple au milieu du XIII^e siècle (d'après un acte d'achat de 1253)

Cette proposition est d'autant plus hypothétique qu'elle est basée sur un seul acte. L'idée que l'emprise de la maison templière était traversée par une rue n'est pas incongrue, même s'il s'agit d'un dispositif peu attesté. La distinction, dans la charte de 1253, entre maison des frères et maison du commandeur, peut accréditer cette hypothèse. Et même si les permanences topographiques peuvent parfois être trompeuses, le plan du milieu du XVIII^e siècle représente de la même manière l'emprise de la commanderie coupée dans le sens ouest-est par la rue du Temple, au-dessus de laquelle passe une « galerie ».



Fig. 4 : Emplacement de Saint-Jean de Ségur sur la Carte de Cassini (2^e moitié du XVIII^e siècle)

Le nord se trouve à gauche sur la carte de Cassini.